

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/01/2008
Publication : 25/01/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par déléguation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP *2e/06-08*
Séance du *18 JAN. 2008*

FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'INDUSTRIALISATION SOUTIEN AUX BATIMENTS-RELAIS

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°2007/I-5e/08 des 14 et 15 décembre 2006, relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente pour examiner les demandes d'intervention du Fonds départemental d'aide à l'industrialisation,
- VU le rapport du Conseil Général n°2008/I-2e/02 des 13 et 14 décembre 2007 relatif au budget primitif 2008 du Développement Economique et Universitaire
- VU l'avis de la Commission de l'Economie, du Tourisme, de l'Université et de la Recherche,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Accorde une avance départementale à ALSABAIL dans le cadre du programme d'investissement de l'entreprise LIEBHERR France à COLMAR,
- ❖ Fixe cette avance à titre tout à fait exceptionnel à 2 880 000 €. représentant 20 % des investissements immobiliers plafonnés à 14 400 000 €,
- ❖ Prélève la dépense correspondante, d'un montant de 2 880 000 € sur le chapitre F021, enveloppe 89683, chapitre 27, nature 2748, fonction 93 du budget départemental,
- ❖ Prend acte du coût définitif des investissements liés à l'extension du bâtiment industriel destiné à la société ROTZINGER France et accepte de réduire l'avance départementale accordée à la Communauté de Communes d'Altkirch pour cette opération à 31 376,40 €,

- ❖ Autorise le Président du Conseil Général à signer la convention-type afférente avec ALSABAIL et l'avenant à la convention afférent avec la Communauté de Communes d'Altkirch.

LE PRESIDENT

Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITTEL

Adopté

.....voix contre

.....abstentions